60 (2014-2015) — N° 7

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

28 NOVEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 *

AMENDEMENT

proposé par

Mme Geradon et M. Fourny

2e session de la 10e législature
* Voir Doc. **60** (2014-2015)— Nos 1, 1*bis* à 6

site internet : www.parlement-wallon.be
courriel : courriel@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015

AMENDEMENT

L'article 188 du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est supprimé.

JUSTIFICATION

Cette modification est justifiée par le fait que la disposition reportant l'entrée en vigueur du CoDT au 1er octobre 2015 a été transférée au sein du décret programme en son article 117/1 (cfr amendement déposé par Mme Moucheron et M. Dermagne Doc. 63 (2014-2015) – N° 2). Il s'agit donc d'une correction technique visant à éviter les doublons.

D. GERADON

D. FOURNY